

## Compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2020

Monsieur le maire Joël Garcin ouvre la séance du conseil municipal du 27 mai 2020 à 20h35 dans des conditions un peu spéciales, avec masques pour tous et distanciation d'un mètre. Il désigne la secrétaire de séance, en la personne de Mademoiselle Ursule Schroeter en tant que benjamine de la séance, et les deux assesseurs de la séance, Madame Julie Belargent et Monsieur Éric Thivet. Puis, il sollicite Monsieur Jean-Claude Thibaut, doyen de la séance de gérer la séance afin de permettre l'élection du nouveau maire.

Ce dernier demande au conseil qui se porte candidat à l'élection du maire. Madame Christelle Claude est l'unique candidate. Suite au vote, elle est élue par 9 voix et 2 votes nuls sont comptabilisés. Madame Christelle Claude est donc élue maire de la commune par le conseil municipal.

Madame le maire prononce un discours dans lequel elle remercie Joël Garcin pour son investissement dans la commune pendant 11 ans et également dans lequel elle sollicite expressément durant toute la durée du mandat l'aide et les conseils de ses deux futurs adjoints et de l'ensemble des conseillers élus. Monsieur Joël Garcin prononce également un discours de remerciements et l'informations et procède à la remise des clés de la mairie à son successeur.

Sur invitation de Madame le maire, les conseillers, à l'unanimité déterminent le nombre des adjoints à élire à 2.

Ensuite, Madame le maire demande qui se porte candidat pour la place de premier adjoint. Monsieur Bernard Heuret et Monsieur David Bellorti se portent tous deux candidats. Monsieur David Bellorti est élu par le conseil avec 8 voix en sa faveur contre 2 pour le second candidat et un vote nul. Monsieur David Bellorti est le nouveau premier adjoint élu par le conseil.

Madame le maire procède alors à la demande de candidature pour la place de deuxième adjoint. Madame Émilie Schroeter est l'unique candidate pour l'élection. Elle est élue suite à l'élection avec 9 voix et 2 votes nuls. Madame Émilie Schroeter est la seconde adjointe élue par le conseil. Après la fin de l'élection, Monsieur Joël Garcin quitte l'assemblée.

Madame le maire procède alors au vote des indemnités allouées au maire et aux adjoints pour la durée du mandat. Elles sont votées à l'unanimité par le conseil et sont fixés respectivement pour le maire et les deux adjoints à 816,77€ (taux de 21%) et 311,15€ (taux de 8%) brut par mois soit le taux intermédiaire par rapport aux nouvelles augmentations décidées par le Gouvernement.

Enfin, le conseil vote à l'unanimité l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection du budget au receveur municipal et l'autorisation permanente de poursuites par l'ordonnateur au receveur municipal.

La séance est clôturée par Madame le maire à 21h52.